

### Questions orales

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je regrette vraiment que le député aille jusqu'à parler de pots-de-vin versés à des membres du ministère des Affaires extérieures, mais c'est bien ce qu'il a fait.

**Des voix:** C'est une honte!

**M. Andras:** Le vérificateur général a clairement indiqué en exprimant sa préoccupation au sujet de cette pratique que tous les paiements étaient pleinement déclarés; ils figurent dûment dans les comptes, et ils sont attestés par des reçus et tous les documents nécessaires. Il n'a rien trouvé de louche à ce sujet. Il est donc très regrettable qu'au sujet d'une pratique que nous voulons tous voir cesser et être également abandonnée par d'autres pays, parce que nous jugeons la situation inacceptable, le député aille jusqu'à sous-entendre qu'il y a eu pots-de-vin, alors qu'il a été clairement établi qu'il n'y en pas eu.

**M. Roche:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais en dernier lieu demander au ministre s'il assurera à la Chambre qu'une enquête complète sera effectuée précisément parce qu'il est étrange que des paiements aient été faits en dehors des pays hôtes et parce que le fait que les paiements aient été faits en espèces ainsi que par chèques soulève certaines questions intéressantes?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, en plus des mesures qu'a prises le vérificateur général, une telle enquête et examen des faits est en cours.

\* \* \*

### LE NORD CANADIEN

#### LE RETRAIT D'ACCUSATIONS PORTÉES DEVANT LA COUR PAR LE COMMISSAIRE DU YUKON—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de la responsabilité ministérielle que lui confèrent non seulement la pratique mais également la loi. Le ministre n'est pas sans savoir que le commissaire du Yukon est intervenu pour faire retirer certaines accusations portées devant un juge de la Cour suprême du Yukon, ce qui constitue une ingérence flagrante dans l'administration de la justice de ce territoire. Le ministre peut-il nous dire si c'est sur ses ordres que son commissaire s'est ingéré de façon aussi arbitraire dans le processus judiciaire, et comment justifie-t-il cette conduite tout à fait inadmissible de l'un des responsables de ses services?

**L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, le commissaire n'a pas agi sur mes ordres. Je ne suis pas d'accord avec l'explication ou l'exposé de la situation que donne le député du Yukon. Il sait aussi bien que moi que le 8 novembre dernier, le commissaire a expliqué de façon détaillée les événements qui ont mené au retrait de ces mises en accusation, et il sait également qu'hier, le commissaire a chargé une commission d'enquête, sous la direction du juge Stratton, d'examiner toutes ces questions. A mon sens, ce que nous devons faire

[M. Roche.]

maintenant, c'est de permettre à cette commission d'enquête de terminer son travail et de donner suite aux accusations dont il est question depuis plusieurs semaines au Yukon.

#### LES MOTIFS DU REJET PAR LE MINISTRE D'UN BILL MODIFICATIF DE L'ORDONNANCE RELATIVE AUX ENQUÊTES DU YUKON—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, le ministre a également donné l'ordre au même responsable, son commissaire du Yukon, de refuser de donner son approbation à un bill tendant à modifier l'ordonnance relative aux enquêtes du Yukon que l'assemblée parlementaire de ce territoire a adopté en troisième lecture, bill qui aurait permis aux membres élus de la chambre de demander la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner la conduite de ce commissaire. Comme le bill lui-même n'empiétait d'aucune façon sur ses pouvoirs ni sur ceux de son commissaire, le ministre peut-il expliquer l'attitude agressive qu'il a adoptée à l'égard du Yukon en usant d'une façon aussi brutale de ses pouvoirs?

**L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, le député du Yukon donne dans la prose, sinon dans la poésie. Il sait parfaitement bien—et il semble exister entre nous une divergence d'opinion quant aux pouvoirs imposés au ministre aux termes de la loi sur le Yukon—qu'un refus d'approbation par le commissaire n'est pas un usage habituel ni même souhaitable, mais que lorsque les membres du conseil enfrennent clairement les pouvoirs qui leur sont conférés aux termes de cette loi, et si j'en crois la loi que notre Parlement lui-même a établie, il me semble qu'une seule solution s'offre à moi: ordonner au commissaire de refuser de donner son accord. Je ne le fais pas de gaité de cœur, mais lorsque je suis confronté à ce genre de choix, je suis dans l'obligation, en tant que député de la Chambre des communes, de faire respecter les lois adoptées par notre Parlement.

**Une voix:** Vous n'avez qu'à modifier la loi.

**M. Faulkner:** Monsieur l'Orateur, le NPD nous donne un conseil utile que nous devrions suivre à mon avis, c'est-à-dire modifier la loi. Le député du Yukon sait que j'ai rencontré le conseil il y a trois semaines, au Yukon, et que j'ai proposé qu'au lieu de régler une à une les questions constitutionnelles de ce genre, j'étais prêt à discuter avec lui du genre de mécanisme que nous pourrions mettre en place pour étudier le cours naturel de l'évolution constitutionnelle du Yukon. Il semble que le président du comité du Yukon ait vu cette suggestion d'un bon œil. Je l'ai faite de bonne foi et j'ai l'intention d'y donner suite. Je pense que cette façon de procéder nous permettra de régler certaines questions plutôt embarrassantes. Je voudrais préciser au député du Yukon, et je suis surpris qu'il ne soit pas d'accord avec moi sur ce point, que si j'ai à choisir entre faire respecter la loi adoptée par le Parlement ou accéder à une demande possiblement légitime mais nettement inconstitutionnelle, je dois exercer la seule responsabilité qui me soit confiée comme ministre et député, c'est-à-dire faire respecter la loi, sans toutefois oublier qu'il faut également être disposé à la modifier.